



GOLTIX COMPACT (W 6130) Emballage: 5 KG

1/2

Version 1

Date de publication par Leu & Gyga : 07.05.2007

Page de couverture pour la Suisse faite le : 29.01.2018

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Goltix Compact de Leu+Gygax AG.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Goltix Compact (W 6130)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Goltix Compact (W 6130)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la Fiche de Données de Sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	GOLTIX COMPACT
Utilisation	Herbicide
Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
Téléphone	+41(0)31 868 35 36
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Producteur/Importateur	Leu & Gyga AG Fellstrasse 1 CH-5413 Birmenstorf
Reinseigneents L&G	Telefon: 0562014545 // stucki@leugygax.ch
Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :



GHS07
Attention
dangereux



GHS09
Dangereux pour le
milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GOLTIX COMPACT (W 6130) Emballage: 5 KG

2/2

Version 1

Date de publication par Leu & Gygax : 07.05.2007

Page de couverture pour la Suisse faite le : 29.01.2018

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/une tenue de protection.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Pour l'ancien classement et étiquetage, voir section 15.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- || Tenir hors de portée des enfants.
|| Interdiction de réutiliser l'emballage.

Classement et étiquetage conformément à l'ancienne réglementation suisse:

Symboles

- Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases S

- S02 Conserver hors de la portée des enfants.
S29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout, ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** **Goltix Compact**

· **Code du produit:** 8456

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit phytosanitaire

· **Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· **Service chargé des renseignements:**

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45





· **Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 41394-05-2 EINECS: 255-349-3	métamitronne	 Xn,  N; R 22-50	90,0%
CAS: 1322-93-6	Dialkylnaphtalene sulphonate	 Xn,  Xi; R 20/22-36/37	1,0%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

Nom du produit: *Goltix Compact*

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

Nom du produit: *Goltix Compact*

(suite de la page 2)

- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*
- **Protection respiratoire:** *N'est pas nécessaire.*
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** *Lunettes de protection*

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

Forme:	Solide
Couleur:	weiss
Odeur:	schwacher Geruch

· **Changement d'état**

Point de fusion:	150°C
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'inflammation:** *Non applicable.*

· **Auto-inflammation:** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*

· **Danger d'explosion:** *Le produit n'est pas explosif.*

· **Densité:** *Non déterminée.*

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: *Dispersable*

· **Teneur en solvants:**

Solvants organiques: *0,0 %*

· **Teneur en substances solides:** *100,0 %*

CHF

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

Nom du produit: **Goltix Compact**

(suite de la page 3)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

41394-05-2 métamitron

Oral	LD50	2,950 mg/kg männlich (rat) ~1,350 mg/kg weiblich (rat)
Dermique	LD50	> 5,000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 1,418 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

CHF

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

Nom du produit: **Goltix Compact**

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 Matières et objets dangereux divers.
 · **Indice Kemler:** 90
 · **No ONU:** 3077
 · **Etiquette de danger:** 9
 · **Désignation du produit:** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· **Classe IMDG:** 9
 · **No ONU:** 3077
 · **Label:** 9
 · **Groupe d'emballage:** III
 · **Marine Pollutant:** Non
 · **Désignation technique exacte:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· **Classe ICAO/IATA:** 9
 · **No ID ONU:** 3077
 · **Label:** 9
 · **Groupe d'emballage:** III
 · **Désignation technique exacte:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 07.05.2007

revue le : 07.05.2007

Nom du produit: Goltix Compact

(suite de la page 5)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
métamitron

· **Phrases R:**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les pré-cautions d'usage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

· **Contact:**

— CHF —